

DISCOURS POUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE ET DU
CONSEIL MUNICIPAL
LE 29 JANVIER 2010

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

C'est en effet une cérémonie de vœux « nouvelle formule » qui vient d'être décidé par le Conseil Municipal, pour associer l'ensemble de la population aux responsables d'associations, personnel communal, personnel de services et personnel enseignant dont on avait l'habitude de rencontrer à une telle circonstance.

C'est un moment convivial, en tous cas je l'espère, particulier où nous pouvons nous rencontrer, vous écouter, échanger.

C'est aussi pour l'équipe municipale le moment de faire le bilan des actions de l'année écoulée et de vous présenter succinctement les projets pour l'année à venir, ceux-ci bien entendu rentrant dans la perspective de continuité du programme que nous avons établi durant notre mandat.

La vie municipale n'est pas uniquement placée sous le signe des réunions du Conseil Municipal. Mais tout de même, celles-ci ponctuent au cours de l'année les actions ayant un caractère exécutif.

Le Conseil Municipal s'est donc réuni 22 fois, soit jusqu'à 2 fois par mois.

Nous avons eu l'occasion de vous le dire, 9 comptes administratifs à examiner et à adopter. C'est 9 budgets primitifs traduisent financièrement les actions à mener.

Au niveau du personnel, après l'accident de Josette en 2008 et son absence pendant 6 mois, c'est l'accident survenu à Jean-Michel DAUDE qui a marqué cette année 2009, cependant placée sous le signe de la continuité. Cette dégringolade lui a valu des mois d'hospitalisation et de rééducation. Nous le savons sur la bonne voie du rétablissement et lui souhaitons que celui-ci soit complet et durable.

Sous le signe des rebondissements, c'est aussi la dénonciation de la convention de prestation de la cantine scolaire par le restaurant GARDETTE pour laquelle au pied levé nous avons dû apporter une solution concrète, voire pérenne. D'un prime abord, nous avons

recherché une solution avec la commune de COLY avec qui nous partageons les actions du SIVOS.

La première idée retenue compatible avec les services de la DSV, était l'utilisation de la cuisine du Séchoir en cuisine centrale et le portage des repas élaborés, au restaurant scolaire du Vieil Hôpital, et de l'école de COLY.

Au second plan, nous avons eu l'opportunité de traiter la fourniture des repas de l'école de St-AMAND, (COLY disposant toujours de la cantine) par la société ERIC TRAITEUR qui nous apporte une entière satisfaction du service sur le copieux et la qualité des repas, la variété et le respect des règles d'hygiène. La première solution reste comme solution de remplacement dans le cas de désistement du traiteur.

La commune est constamment à la recherche de financement pour les programmes d'investissement. Pour l'année 2009, les travaux ont été quelque peu obérés par les études, montage de projets, et financement. Les travaux sur la grangette Recès sont commencés depuis les 15 janvier 2010. Nous bénéficions de la DGE et très récemment d'un complément de Contrat d'Objectif du Conseil Général. Si ce projet a pu faire dire qu'il n'était pas à destination d'un artisan, il n'empêche que sa destination devra s'inscrire à l'avenir dans la réadaptation des bâtiments communaux, tant il est vrai que l'objet des bâtiments n'est pas toujours fixé durablement. Nous aurons au cours des questions l'occasion d'apporter quelques éléments de réflexion.

Le projet de réhabilitation de la fontaine et lavoir du Vieil Hôpital quant à lui bénéficie d'un financement de la Région Aquitaine, et à l'arrachée fin novembre d'une inscription au programme LEADER. Ce projet contribue à une dernière étape de la mise en valeur du bourg. Patrimoine bâti, les travaux de réparation de la fontaine et de lavoir portés par les habitants du bourg en 1906, vient de bénéficier d'une inscription au titre de la Fondation du Patrimoine avec le lancement d'une souscription.

Une page de l'information municipale a été consacrée à cette action.

Nous avons parallèlement à ces projets, réalisé le ravalement du pigeonnier de la mairie. Cela reste dans le style du rejointoiement d'époque avec, en substance, la maintenance de la finition lait de chaux typique à l'habitat périgourdin.

Les murs du cimetière sont avec un retard certain en cours de consolidation par injection de mortier. Une opération délicate qui vise à leur donner plus de longévité.

Nous sommes en cours de recherche de financement complémentaire pour les autres projets :

- aménagement des abords du Vieil Hôpital

- escalier du cheminement intra-muros de l'abbaye
- extension de la place du marché.

Le renouvellement du dossier DGE va être présenté début février. Un complément financier au titre du FEADER sera sollicité à l'Europe.

Dans la continuité du cheminement, nous sommes en cours de réflexion pour l'achèvement du verger, l'aménagement paysager du Gatinou avec plantation et sculpture d'arbres le long du fossé.

La réalisation d'une truffière - la préparation des terrains est en cours - viendra compléter les réalisations avec un panneau de communication : Approche d'une truffière, historique de la truffe, plantation, entretien, le brûlé, la récolte.

Ce cheminement, bien-sûr, aura une suite logique sur les terrains communaux – environs 6ha – objet de l'acquisition de la commune où se trouvent multitudes de murets, cabanes, bories en pierres sèches, avec des éclaircies, avec présence de figuiers qui jadis étaient réservés à une culture noble, la vigne.

Des personnes bien pensantes nous emboîtent le pas. Nous n'allons pas déflorer le sujet. Une opération de bornage est envisagée pour délimiter précisément les limites en attente d'un projet structuré.

Nous avons également pour ce qui est des loisirs, refait à neuf le cours de Tennis, complètement dégradé par l'érosion. Celui-ci délaissé par les joueurs locaux, il n'apportait l'écho du service qu'aux joueurs en vacances à la recherche d'une totale gratuité.

Nous avons calqués nos tarifs d'accès sur les prix pratiqués par les tennis municipaux voisins et nous avons fait appel à un gestionnaire, M. Guy LACOSTE qui par sa présence à la boutique, distribue les badges d'accès. Je tiens par la présente à le remercier et à l'en féliciter car il se donne totalement aux intérêts de la commune.

Comme je vous le disais en début, l'accident survenu à notre agent municipal nous a mis dans l'obligation de remplacer le tracteur-tondeuse. Nous avons pourvu les services municipaux d'un tracteur 4 roues motrices doté d'arceaux, gage de sécurité en cas de renversement.

Nous avons également remplacé le petit tracteur Renault 651, deux roues motrices, par un véhicule 4 roues motrices de 75CV, équipé d'un chargeur frontal, qui nous permet de satisfaire à l'utilisation du matériel d'entretien de voirie dont disposent les ateliers municipaux.

Si l'école est en attente du remplacement de ces rideaux, cela va être une chose faite.

Nous allons doter avec le projet d'équipement informatique des écoles, la salle multimédia de 5 micros ordinateurs d'un débit important qui seront raccordés en Haut Débit sur la live-box de l'école. Le financement obtenu est de 50% au titre de la DGE et 30% du Conseil Général.

La voirie et les chemins ruraux

Nous avons procédé à grands renforts de moyens logistiques, à la requalification des chemins ruraux de Mortefond, Les Granges, Le Reysot, la Genèbre, Foussigne, l'Oisellou, le chemin de Latour jusqu'au pont de Brégégère – Chassagne.

Nous avons doté les parties pentues d'exutoires qui limitent le ravinement. Il reste encore bon nombre de chemins à reprendre afin de les rendre carrossables et adaptés à la servitude des parcelles d'exploitation.

La voirie n'a fait l'objet cette année que d'un ponctuel entretien, la partie la plus dégradée - la route de Bombel - ayant fait une fois encore la sollicitation de la commune d'ARCHIGNAC pour sa remise en état en échange de la portion Brégère Longerette.

Je tiens à aborder la question du Droit de Préemption Urbain avec beaucoup de sérénité.

N'y a-t-il pas des personnes qui médissent ce droit ouvert aux communes, sous prétexte que les riches ont les moyens d'investir davantage pour remettre en état, ou, comme sur le lotissement, la commune aurait dépossédé des personnes locales qui voulaient acheter ?

D'une part c'est un droit pour les communes dès lors que celles-ci ont délibéré en ce sens. Pourquoi la commune de St-AMAND n'userait pas de ce droit en raison de l'aspect que je qualifierai de clientélisme, monnaie encore courante dans les esprits.

Pour ce qui est du droit de Préemption sur la maison GATINEL, la commune de St-AMAND n'avait ce seul recours pour pouvoir aménager dans les bâtiments agricoles l'accueil d'artisan tant convoité aujourd'hui pour l'animation du bourg, la carte communale nous interdisant dans le périmètre, ni la construction, ni la démolition. Il est bien certain que l'habitat après restauration aurait été voué à la location à l'année.

Cette affaire s'est soldée par la demande d'annulation de la décision du Droit de Préemption de la commune de St AMAND après renoncement par les époux CLEMENT à la procédure de l'ordonnance du tribunal.

Coût des frais d'avocat : 1495 € pour les frais d'avocat et frais divers 258 € et 172 €.

Pour ce qui est du Droit de Prémption sur la vente judiciaire de la maison du lotissement, cette maison estimée par les domaines à 150.000 € a fait l'objet d'acquisition par décision du Conseil Municipal à l'unanimité des présents pour la somme de 86.000 € + 8.764 € de frais, soit la somme totale de 94.764,50 €, soit 621.614 Francs ou 62 millions de centimes pour être plus parlant. Cette maison comporte 118m² en sous-sol et 105m² au rez de chaussée avec 1cuisine, 3 chambres, 1 séjour de 53m², salle de bain, placard, auvent et terrasse : 31m², avec un terrain de 29 ares.

En préemptant, la commune n'a pas porté atteinte à des quelconques prétendants locaux puisque la vente avait été attribuée à Mme Sophie GAUCHEROT, avocate, qui avait déposé commande pour M. Amédée ALMEDIA, demeurant à Vitrac.

En quoi la commune est-elle coupable, sinon d'avoir conforté et enrichi une fois de plus le patrimoine communal ou d'avoir à bail les ex-proprétaires ? Et, je vous signale à contrario que la commune n'a pas jugé utile de faire valoir son Droit de Prémption sur la dernière vente Jean HAMELIN.

Au risque de paraître très long dans cette rétrospective de l'année 2009, je ne pourrai passer sous silence : - la réfection du lavoir et de l'aménagement du site de la fontaine de Mortefond par Jean-jacques DEBET - coût : 6.200 € - qui fait l'admiration des locaux qui connaissaient l'ancien lavoir et des promeneurs.

Dans le cadre de la restauration, l'achat d'équipements et vaisselle apportés à la salle du Vieil Hôpital.

- L'achat de jardinières et les actions de fleurissement traduisant la volonté d'un accueillant et séduisant village qui ont parfois d'une façon caractérisée fait les frais de jonglage avec le ballon de foot.

- Plus près de nous dans la vie de tous les jours, l'action, les services municipaux, AEP, branchement de compteur, protection du forage, assainissement, transports scolaires et lotissement où nous avons déjà implanté 4 habitations. Un détail au passage, la population de la commune passe de 382 habitants à 405.

La bibliothèque municipale s'est enrichie de plus de 600 ouvrages et est animée par une équipe de 6 bénévoles, Marie-Thérèse, Annie,

Brigitte, Aline, Cécile, Régine, à qui j'adresse mes plus vifs remerciements et encouragements.

Et puis il y a eu l'implication communale, dans les programmes des festivités et animations avec 6 expositions du 4 juillet au 28 août, et hors festival 5 concerts de musique.

L'attraction étant aussi de début juillet à fin août le marché des producteurs organisé par la commune et animé par l'Amicale Laïque avec 2 points forts qui marquent la saison des festivités :
Le 14 juillet et la fête du 15 août par le Comité des Fêtes.

Parallèlement à l'année 2009, après la période budget, 2010 sera l'année des réalisations des projets suscités par les études et demandes de financement. Ce sera aussi le long cortège d'actions quotidiennes liées au fonctionnement de la collectivité.

Il y en aura pour tous ceux qui en veulent, libre à vous de retrousser vos manches et d'aller couper l'herbe sous les remparts ! Cela justifiera la phrase que j'avais placée dans le mot du maire de juin 2009 : « *Tant il est vrai qu'il y en a qui font du foin toute l'année* ».

Hé bien oui ! J'ai dit que nous pensions qu'il convenait d'enrichir le travail de circulation des idées, d'explication et de justification s'il en était nécessaire.

L'information municipale n'est pas hiérarchisée et subordonnée au forum d'animation de St Amand et la volonté du Conseil Municipal d'informer ou de désinformer ne tient aux allégations des administrateurs de ce même forum.

J'ai dit aussi que tout peut être critiquable et tout est aussi perfectible. Aux formules frappantes de rhétoriques, nous savons que c'est une bien lourde tâche de transmettre aux générations futures l'ensemble de nos acquis, de la culture et du patrimoine témoin de notre histoire. Nous savons par expérience que c'est l'absence de relations et de communication qui sont souvent à l'origine de difficulté des incompréhensions et des erreurs. Je sers ma commune avec mes conseillers municipaux respectifs depuis presque trente ans et les administrés sans distinction, comme tout un chacun. Il n'est nul besoin d'être cagoulé pour conserver sa liberté d'expression, ou alors en France, on est descendu bien bas.

Aussi ce soir et solennellement, je souhaite que vous receviez ces informations de moi-même et du Conseil Municipal comme une volonté de dialogue et coopération, respectueuse des droits et des devoirs de tous.

Je vous remercie.

Mes chers amis,

Pour conclure cette soirée avant de partager le verre de l'amitié et trinquer à la nouvelle année, je vous adresse au nom du Conseil Municipal mes plus vifs remerciements pour votre participation et vos interventions qui je l'espère feront avancer la compréhension réciproque.

Les plus vifs remerciements vont aussi aux présidents, aux membres de toutes les associations et à tous ceux qui de près ou de loin animent la commune.

J'adresse également mes remerciements aux employés des services communaux qui par leur travail et leur dévouement permettent à notre commune de fonctionner et de vous offrir un service de qualité : service administratif, services techniques : entretien des locaux, voirie, terrains et paysage, l'AEP station d'épuration, transport scolaire, ordures ménagères, le service du restaurant scolaire, les ATSEM.

Mes remerciements vont aussi aux institutrices qui ont la charge de l'enseignement à nos enfants.

J'associerai à ces remerciements, les bénévoles qui assurent le fonctionnement de la bibliothèque. Cela témoigne de leur volonté d'être acteurs de la vie de notre village et de participer à son développement, et pour ne pas faire preuve d'ingratitude, je remercie tous les membres du Conseil Municipal pour leur travail leur implication.

Meilleurs vœux à tous et bonne et heureuse année.